



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-343

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / Direction

65-2023-12-04-00005 - Arrêté fixant la composition de la commission départementale de conciliation en matière de baux d immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2023-12-04-00005

Arrêté fixant la composition de la commission
départementale de conciliation en matière de
baux d'immeubles ou locaux à usage
commercial, industriel ou artisanal des
Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Arrêté n° 65-2023-12-04-00005
**fixant la composition de la commission départementale de conciliation en matière de
baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal
des Hautes-Pyrénées**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L145-35 du code du commerce ;

Vu les articles D145-12 à 19 du code du commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 relatif au renouvellement de la commission des baux commerciaux ;

Vu les propositions du 6 janvier 2022 du conseil d'administration de l'association des Propriétaires et Copropriétaires immobiliers des Hautes-Pyrénées, confirmées le 24 novembre 2023 ;

Vu les propositions du 12 janvier 2022 de la chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées, confirmées le 24 novembre 2023 ;

Vu la proposition du 17 janvier 2022 de la chambre des notaires Atlantique et Pyrénées, confirmée le 30 novembre 2023 ;

Vu les propositions du 9 juin 2022 de la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées, confirmées le 24 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal des Hautes-Pyrénées est composée ainsi qu'il suit :

Président : Me Jean-François FOURCADE, avocat honoraire,
Vice-Présidente : Me Pascale TEULE, notaire honoraire.

Représentants des bailleurs :
Titulaire : M. Patrick MIRANDE,
Titulaire : Mme Denise PONS.

Représentants des locataires :
Pour la chambre de commerce et d'industrie
Titulaire : Mme Noura BRAU NOGUE , entrepreneur à Campan,
Suppléante : Mme Gaëlle VALLIN, commerçante à Argelès-Gazost.

Pour la chambre de métiers et de l'artisanat :
Titulaire : M. David CAVELART, opticien à Laloubère,
Suppléante : Mme Nathalie HUBERT, chauffage/sanitaire à Aureilhan.

ARTICLE 2 : Les membres de la commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal des Hautes-Pyrénées sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

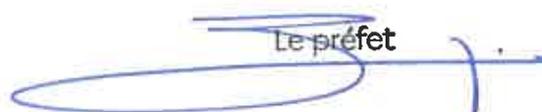
ARTICLE 3 : Le secrétariat de la commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal des Hautes-Pyrénées est assuré par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 relatif au renouvellement de la commission des baux commerciaux est abrogé.

ARTICLE 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Hautes-Pyrénées

Fait à Tarbes, le 04/12/2023

Le Préfet

A blue ink signature of Jean SALOMON, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

Le préfet
Jean SALOMON